



*Déclaration  
Pour diffusion immédiate*

## DÉCLARATION DU CONSEIL DE LA COOPÉRATION DE L'ONTARIO SUR LA MISE À JOUR ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE MARS 2020 DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

**Ottawa, le 25 mars 2020** - Le Conseil de la coopération de l'Ontario (CCO) prend note de la mise à jour économique présentée à ce jour par le Gouvernement de l'Ontario. Cette mise à jour se veut être une réaction à la pandémie de COVID-19, ce qui laisse de ce fait plusieurs questions en suspens. Nous attendrons de ce fait avec intérêt la parution du prochain Budget de l'Ontario au plus tard le 15 novembre 2020.

La mise à jour économique prévoit une augmentation des dépenses en santé, ce qui est tout à fait louable compte-tenu du contexte actuel. Un fonds de soutien à la population et à l'emploi est créé, ce qui est de bon augure afin de limiter la portée de la crise actuelle.

Plusieurs ministères seront toutefois impactés par des diminutions de leurs allocations budgétaires tels que le Ministère de l'agriculture, alimentation et affaires rurales. Le Ministère du développement économique, création d'emploi et commerce verra aussi son budget diminuer, ce qui pourrait porter préjudice à la relance de l'économie ontarienne une fois la pandémie terminée. Le CCO travaillera avec ce Ministère en vue d'en optimiser l'utilisation des ressources et de préparer la reprise économique.

L'impôt-santé sera allégé pour de nombreuses entreprises et cela sera accueilli chaudement dans ce contexte de grande incertitude.

Nous notons que le déficit de l'Ontario va s'accroître de façon importante du fait des mesures prises pour lutter contre le COVID-19. Ce déficit pourrait d'ailleurs être plus important que projeté une fois que des facteurs tels que le chômage réel ou la diminution des recettes fiscales seront pris en compte avec plus de visibilité.

Le budget du Ministère des affaires francophones augmente légèrement, ce qui devrait se traduire par un simple maintien des services et programmes actuels.

Pour consulter le document, prière de vous référer à le [lien](#) suivant.